

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2009

**ACCÉLÉRATION DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION
ET D'INVESTISSEMENT PUBLICS ET PRIVÉS - (n° 1360)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 72

présenté par
M. Brard, M. Sandrier et M. Muzeau

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement sont opposés aux contrats de partenariat public-privé